

**Question écrite du 29 novembre 2023 de Mme Salma Selle: «Des emprunts verts et humains».**

Depuis 2020, l'Organisation des Nations unies (ONU) publie un rapport faisant l'état des lieux des entreprises ayant des actions en lien avec les colonies sur le territoire palestinien occupé. La production de ce rapport est la résultante d'une résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 24 mars 2016. Les entreprises retenues dans ce rapport «ont, directement et indirectement, permis, facilité et profité de la construction et de la croissance des colonies» et ont des actions préoccupantes en termes de violations des droits de l'homme et des droits des travailleurs et travailleuses palestiniens.

Comme l'a relevé le Conseil de sécurité de l'ONU en février 2023, ces colonies entravent directement la mise en place de la solution à deux Etats, en plus de présenter des violations des droits humains. Etant donné l'ampleur qu'a prise ce conflit depuis les attaques du 7 octobre 2023, la Ville tient-elle compte du contexte géopolitique avant de faire des emprunts à court ou long terme? La Ville s'engage-t-elle à ne pas collaborer de quelconque façon avec les entreprises qui sont présentes dans le rapport susmentionné?